



10. septembre 2021

## LES MESURES COVID SUIVANTES S'APPLIQUENT AU DER ORT:

Aucun certificat Covid n'est exigé sur les places de travail dans l'espace de Coworking. Le masque peut être enlevé à la place de travail.

Les moyens nécessaires pour la désinfection des mains, des surfaces et des objets sont à disposition

Nettoyage régulier, désinfection des mains et aération

\*\*\*

En tant qu'organisateur d'évènement tu es responsable du respect des mesures de protection que tu as choisies.

Pour des rencontres d'associations ou politiques, dont tu connais les participants, il n'y a pas d'obligation de certificat Covid. Pour d'autres évènements, tu as le choix.

### **AVEC l'obligation (choisie) du certificat**

Aucune limitation, pas d'obligation de porter un masque

Procédure : à l'entrée contrôler le certificat et la carte d'identité (avec l'App COVID Certificate Check)

Pour les organisateurs : certificat ou masque

### **SANS obligation de certificat:**

2/3 des capacités = 40 personnes par étage (sans l'équipe organisatrice)

Obligation du port du masque

Invité.e.s/Orateur/trices pas d'obligation de porter un masque

Consommations seulement avec le relevé des contacts, à la main ou avec Contact Tracing. Pour le Contact Tracing un QR code est à disposition à l'entrée du Ort.

Tu peux t'adresser à moi si tu as des questions. Nous trouverons une solution.

*Christine*

